



RADIO CROCHET

La 21^{ème} édition du festival RADIO CROCHET aura lieu le samedi 17 février à 20h30 à la salle des fêtes pour la sélection « Les Aspres Roussillon ». Lors de cette soirée, un jury sélectionnera un(e) candidat(e) pour la finale départementale prévue le 24 juin au Palais des Rois de Majorque.

Réservez cette soirée pour venir soutenir les candidat(e)s
Entrée gratuite

CARNAVAL DES ENFANTS

Samedi 3 mars, la municipalité offre un après-midi carnavalesque à tous les enfants de la commune.

Chacun choisit son déguisement et vient au rendez-vous à 14h45 à l'ancienne école maternelle, rue des Platanes, où vous attendront Nanar le clown, la Reine des Neiges et Olaf.

A 15h nous partirons pour une courte parade dans le centre du village avant de nous retrouver à la salle des fêtes où Nanar et ses complices nous proposeront de joyeuses animations : chants, chorégraphies, magie, sculptures de ballons... Un moment festif qui devrait plaire aux petits comme aux grands. Un goûter sera également offert aux enfants. Venez nombreux !

ASSOCIATION FA SI LA LIRE



Une séance de cinéma est prévue le jeudi 15 mars à 20h30 à la salle des fêtes avec à l'affiche « Le sens de la fête ».

L'histoire se déroule le temps d'une journée de mariage, et plus précisément d'une soirée, que le spectateur suivra depuis les coulisses à travers les regards de plusieurs protagonistes, dont un traître, un photographe, un animateur chanteur, des cuisiniers, une brigade de serveurs, etc...

THEATRE

Le théâtre de l'Inattendu présente « Ames à Grammes » le samedi 10 mars à 21h à la salle des fêtes de Trouillas.

Deux comédiens sur scène, huit personnages s'animent. Chacun vous rappellera un proche parent, votre voisin ou devenir le reflet de votre âme. Des âmes vagabondes qui, avec l'aide de Valentin et son fils Valentino, vont trouver refuge sur une embarcation imaginaire. Un lieu fantasmatique où les observateurs de cette allégorie découvriront les vies de Rose, Marcel, Marguerite, Ernest...

Ce texte de Rémy Boiron et une mise en scène sobre abordent, avec finesse, humanité, tendresse et humour, les rapports que nous avons avec le crépuscule de notre vie.



Entrée : 7€

Tarif réduit pour les moins de 16 ans et les chômeurs : 5€



Communauté de Communes des Aspres Accueil de loisirs primaire et maternel – Site de Trouillas **VACANCES D'HIVER**

- **semaine du 19 février au 23 février (5 jours)**
Sorties neige
- **semaine du 26 février au 02 mars (5 jours)**
Carnaval et inter centre

Coût 12,50€ la journée – Aides CAF et MSA à déduire

Renseignements et inscriptions (dans la limite des places disponibles).

Communauté de Communes des Aspres : 04.68.53.73.63/04.68.53.21.87

www.cc-aspres.fr

CENTRE DE LOISIRS DE TROUILLAS

Ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h00 en période scolaire.

Plusieurs formules :

- journée complète
- 1/2 journée avec repas
- 1/2 journée sans repas

Directeur : OUAZENE Mohamed – Tél. : 06.46.06.08.56

Animatrice 3-5 ans : Marina – animateurs 6-11 ans : Mélanie / Thomas

Règlement et projet pédagogique : www.cc-aspres.fr



Ouverture des inscriptions

L'ASSAD THUIR-ASPRES, association d'aide à domicile, propose de nouveaux ateliers de prévention à tous les seniors âgés de plus de 60 ans. Ces ateliers, organisés à Trouillas, à la salle associative, rue des Platanes, ont pour objectif de maintenir l'autonomie, rompre l'isolement, rester en bonne santé physique et morale. Ils sont entièrement gratuits grâce au concours financier de la Conférence des Financeurs et au soutien du Conseil Départemental.

☞ *Le premier atelier « VITALITE », ou comment bien vivre sa retraite, vous apportera de précieux conseils sur l'alimentation, le sommeil, l'activité physique et bien d'autres sujets.*

A partir du 8 Mars 2018 tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30.

☞ *Le premier atelier « HABITAT », vous permettra de recueillir de précieux conseils sur les aides techniques qui peuvent aider à faciliter le quotidien et adopter les bons gestes pour vivre dans un logement sain et bien entretenu.*

A partir du 3 Mai 2018 tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30.

Ingrid et Edith, les animatrices, vous accueilleront dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Un goûter sera offert à chaque séance.

Si vous avez des difficultés de déplacement, un accompagnement véhiculé peut également être prévu.

Renseignements et inscriptions au 04 68 53 26 96. N'hésitez pas à appeler.

RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE

Bientôt 16 ans, pensez au recensement – c'est obligatoire.

Tout jeune garçon ou fille, de nationalité française, doit se faire recenser auprès de sa mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit son anniversaire. Il est nécessaire de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité pour accomplir cette démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'ATTESTATION DE RECENSEMENT », remise à la suite du recensement, est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune sera inscrit d'office sur les listes électorales et pourra s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP ...

Important : En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer la nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation à la JDC.

Renseignements : support.partenaires@service-public.fr

SECHERESSE

Par arrêté préfectoral n° DDTR/SER/2018031001 du 30/10/2017, les mesures de restriction des usages de l'eau à des fins domestiques sont prolongées jusqu'au 28 février.

Rappel : l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des stades et espaces sportifs de toute nature, le lavage des véhicules, hors des stations professionnelles, le remplissage des piscines, hors mise à niveau, le lavage à l'eau des voiries, le nettoyage à l'eau des terrasses et des façades, hors travaux, le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert, sont interdits de 8h à 20h. Les jardins potagers ne sont pas concernés.

TRAVERSEE DU VILLAGE

La Direction Régionale des Transports Scolaires nous a alertés sur les difficultés de circulation des bus de ramassage scolaire tout au long de la traversée du village et de la dangerosité qui en découle.

En partenariat avec la Direction des Routes du Département, des aménagements provisoires (feux alternés et/ou écluses) vont être testés dans les prochaines semaines sur l'Avenue Canterrane et l'Avenue des Albères.

En fonction de leur pertinence, ces dispositifs pourront devenir définitifs.

Nous vous remercions par avance de respecter les nouvelles réglementations routières qui seront mises en place.

RAPPEL

PARKING DU CENTRE

L'espace vert du parking a été supprimé pour être remplacé par un revêtement en enrobé coloré. L'espace « cani site » a été maintenu. Nous invitons à nouveau les propriétaires de chiens à utiliser ce site.

Des « sacs à crottes » sont mis gracieusement à la disposition des propriétaires de nos amis les bêtes. Vous pouvez en retirer au secrétariat de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

CONTAINERS

Après chaque passage de la benne, les containers doivent être rentrés dans les propriétés. Les maisons au centre du village ont été équipées de containers plus petits afin de les stocker plus facilement à l'intérieur. Si ce n'est pas le cas, se rapprocher du secrétariat de la Mairie.

D'autre part, **si des bacs sont dégradés** : couvercles, containers ou roues cassées, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture qui les commandera à la Communauté de Communes des Aspres.

Le nettoyage est à la charge du propriétaire.